

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : TRG

Réf : 2010027TRAN15025



BELCHIM CROP PROTECTION
Technologielaan 7
1840 LONDERZEEL - BELGIQUE
BELGIQUE

Paris, le 18 MARS 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intrant : 2010027 - MILBEKNOCK EC

AMM n° 2010027

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

AJAIN TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2010027 Nom commercial : MILBEKNOCK EC

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2010027

Type commercial : Produit de référence

Composition : Milbemectine 9,3 G/L

Vu la notification de l'Anses n°2014-3501 en date du 08 décembre 2014

Le transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation MILBEKNOCK EC de la société SUMI AGRO FRANCE SAS vers la société BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA est autorisé.

Firme détentrice

BELCHIM CROP PROTECTION

Ancienne firme :
SUMI AGRO France SAS

Dénominations commerciales

MILBEKNOCK EC

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-secrétaire d'Etat
et de la protection des végétaux

18 MARS 2015

Alain TRIDON